



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est du 20 juin 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil  
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu - maire  
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3  
Monsieur le conseiller John Judd - district 4  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5  
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

**Absence (s) :**

**Sont également présents :**

Madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté et  
directrice générale adjointe  
Monsieur Roch Sergerie

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h .

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

2.

Aucune question

**ORDRE DU JOUR**

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2018  
201806-134**

3.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter le point 12.1, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**3. ORDRE DU JOUR**

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 20 juin 2018

**4. PROCÈS-VERBAL**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018

**5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances
- 5.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
- 5.3 Dépôt des attestations de réussite de formation pour les nouvelles élues et nouveaux élus incluant la formation obligatoire en éthique et déontologie pour messieurs les conseillers Claude Marcoux et Yan Major
- 5.4 Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 5.5 Dépôt des états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

## **6. RAPPORT DES SERVICES**

- 6.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour agir à titre de mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques
- 6.2 Offre d'achat – parcelle de ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 54 m<sup>2</sup> et ayant front sur l'avenue Georges-V
- 6.3 Dérogations mineures pour l'immeuble appartenant à AIM, connu et désigné comme étant le lot 5 479 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front au 9100, boulevard Henri-Bourassa Est
- 6.4 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 244 878 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front rue Dorchester et avenue Dubé (anciennement 11385, rue Dorchester)
- 6.5 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 244 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front rue Dorchester et avenue Dubé (anciennement 11385, rue Dorchester)
- 6.6 Autorisation pour ajouter de l'éclairage à l'intersection de la rue Sherbrooke et de l'avenue Marien ainsi que sur l'avenue Marien à l'intersection de la rue Dorchester
- 6.7 Publication du Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe dans Le Montréalais

## **7. RÈGLEMENT**

- 7.1 Adoption - règlement 75-2018 - *Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux*

## **8. CONTRAT**

- 8.1 Contrat avec les Chemins de fer nationaux du Canada pour l'utilisation et l'entretien d'une conduite d'aqueduc dans l'emprise du chemin de fer, au point kilométrique 0.32 de la voie V285 Bitumar de la subdivision Saint-Laurent (conduite Laurendeau) – contrat 4715-V285 Bitumar 0.32
- 8.2 Réception provisoire et travaux supplémentaires dans le cadre du projet TPST-2014-16C – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain – construction d'un élargissement de la chaussée - 517 399,15 \$, taxes incluses
- 8.3 Honoraires supplémentaires dans le cadre du contrat TPST-2016-04 – Surveillance sans résidence pour le projet TPST-2014-16C – Réaménagement de l'intersection Marien – Métropolitain - 51 077,65 \$, taxes incluses
- 8.4 Contrat pour le projet TP-GT 2018-13AM - Fourniture d'un fourgon utilitaire allongé à toit surélevé avec aménagement intérieur- 79 345,54 \$ incluant les taxes
- 8.5 Contrat pour le projet TPGT - 2018-03 - Aménagement de fossés avenue Marien- 69 720,77 \$ incluant les taxes
- 8.6 Contrat pour le projet DSAI 2018-02 - Services professionnels - Mission d'audit des états financiers - 112 532 \$, taxes incluses
- 8.7 Contrat pour le projet TPGT 2018-15A - Fourniture de panier à rebuts et à recyclage- 29 370,02 \$ incluant les taxes

8.8 Autorisation de convention de services professionnels avec Axia Services pour la location de services d'une agence de sécurité patrouille sur le territoire de la Ville de Montréal-Est - 201 955,08 \$, taxes incluses (2018-2019)

8.9 Rejet des soumissions dans le cadre du projet TPGT-2018-06 – Rajeunissement de pavage et trottoir.

## **9. PERSONNEL**

9.1 Permanence de monsieur Nicolas Dziasko à titre de responsable de la gestion du territoire à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire

9.2 Permanence de monsieur Jean Longpré à titre de contremaître à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire

9.3 Entériner l'embauche de monsieur Patrick Paquette au poste col bleu de thermicien, groupe 17, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 4 juin 2018

9.4 Entériner l'embauche de monsieur Nouri Lalout au poste col blanc de technicien en urbanisme et environnement, groupe K, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 11 juin 2018

## **10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

10.1 Don de 500 \$ pour la 10e édition du "Relais pour la vie de l'Est de Montréal" tenue le 25 mai 2018

10.2 Don de 700 \$ à l'A.F.É.A.S. de Montréal-Est

## **11. DIVERS**

11.1 Aucun

## **12. AFFAIRE NOUVELLE**

12.1 Entériner le congédiement de l'employé 608

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller John Judd.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2018 tel qu'amendé par l'ajout du point 12.1.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **PROCÈS-VERBAL**

4.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018 201806-135**

4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

5.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances* au 13 juin 2018.

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

5.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances*.

**DÉPÔT DES ATTESTATIONS DE RÉUSSITE DE FORMATION POUR LES NOUVELLES ÉLUES ET NOUVEAUX ÉLUS INCLUANT LA FORMATION OBLIGATOIRE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR MESSIEURS LES CONSEILLERS CLAUDE MARCOUX ET YAN MAJOR**

5.3

Le greffier dépose les attestations de réussite de la formation pour les nouvelles élues et nouveaux élus incluant la formation obligatoire en éthique et déontologie pour monsieur le conseiller Claude Marcoux, et ce, conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c. E-15.1.0.1)* ainsi que celle de monsieur le conseiller Yan Major.

**RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

5.4

Le 20 juin 2018

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montréal-Est

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, je procède aujourd'hui, à titre de maire de la Ville de Montréal-Est, à la présentation du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Faits saillants du rapport financier 2017 de la Ville de Montréal-Est

Le rapport financier pour l'année 2017 a été déposé à la séance ordinaire du conseil du 18 avril 2018. Les activités financières de la ville se sont terminées par les résultats suivants : des revenus de l'ordre 36 062 557 \$, incluant des revenus d'investissement de 1 569 601 \$ et des charges et affectations de 33 845 409 \$, dégageant un excédent de 647 547 \$. La dette à long terme a été augmentée (au net) de 7 476 000 \$ et s'élevait à 18 698 000 \$ au 31 décembre 2017. L'excédent est essentiellement attribuable à des droits de mutation, des revenus d'intérêts ainsi qu'à un contrôle et un suivi rigoureux des dépenses de la ville. Les revenus de taxes représentent 93 % des revenus de fonctionnement de la ville et environ 50 % servent à acquitter les quotes-parts d'agglomération.

Au cours de l'année 2017, des investissements de l'ordre de 19 574 064 \$ ont été réalisés.

Les principales réalisations sont :

- rénovation du Centre Récréatif Édouard-Rivet;
- réaménagement de l'intersection Marien/Métropolitain;
- reconstruction d'une partie de l'avenue Marien et de la rue Victoria;
- chemisage d'égout;

- renouvellement annuel d'une partie de la flotte de véhicules et d'équipement.

Évidemment, l'entretien de nos réseaux d'aqueduc et d'égouts, du réseau routier, le service aux citoyens ainsi que la propreté et la sécurité de notre ville sont demeurés au cœur de nos préoccupations tout au long de l'année.

Faits saillants du rapport du vérificateur externe

Dans le cadre de l'audit, le vérificateur externe a constaté les éléments importants suivants :

- opérations importantes :
  - projet en cours et capitalisation de l'exercice pour un montant de 19,6M \$ dont 14 M \$ pour le Centre récréatif Édouard-Rivest;
  - émission de deux nouvelles dettes pour 9,3M \$ (CRÉR);
  - provision pour contestation de taxes de 7,4 M\$ (3,6M \$ en 2016);
- autres constatations :
  - aucune nouvelle méthode comptable importante;
  - aucune fraude et aucun acte illégal n'ont été relevés;
  - aucune anomalie non corrigée n'a été détectée au cours des travaux d'audit.

Nos équipes travaillent en priorisant la collectivité, dans une approche de vision élargie. Nous devons composer avec des augmentations de coût. Notre rigueur nous aidera à concilier les augmentations de charge, le maintien des investissements et un développement adéquat. La participation à différents programmes de subvention ainsi que l'équilibre de nos ressources seront primordiaux.

Je vous remercie de votre attention.

Le Maire,

Robert Coutu, MBA

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

5.5

La trésorière dépose les états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

### **RAPPORT DES SERVICES**

6.

### **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR AGIR À TITRE DE MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES**

**201806-136**

6.1

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Montréal-Est souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adhérer à l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec en vue de l'octroi des contrats en assurance de dommage à être octroyé pour le 1er janvier 2019.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'entente intitulée « Entente du regroupement municipalités de l'île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2019-2023

» soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **OFFRE D'ACHAT – PARCELLE DE RUELLE CONNUE ET DÉSIGNÉE COMME ÉTANT LE LOT 1 251 098 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 54 M<sup>2</sup> ET AYANT FRONT SUR L'AVENUE GEORGES-V**

**201806-137**

6.2

Considérant que l'offre d'achat vise à régulariser une situation d'empiétement et d'utilisation du domaine public ayant cours depuis plusieurs années.

Considérant que l'acheteur, propriétaire du lot adjacent (numéro 1 251 138 du cadastre du Québec), offre 5 000 \$ à la Ville de Montréal-Est pour acquérir officiellement cette partie du domaine public.

Considérant qu'aucune infrastructure publique n'est présente en dessous du lot concerné.

Considérant que ce morceau du domaine public n'est plus une ruelle, dans son sens premier, puisqu'il n'aboutit plus sur une ruelle donnant sur l'arrière des lots qui constituent l'îlot délimité par l'avenue Georges V, la rue Gonthier, la rue Sainte-Claire et la rue de Marseille.

Considérant l'absence d'intérêt du propriétaire du lot voisin (numéro 1 251 099 du cadastre du Québec) de se porter acquérant d'une partie ou de la totalité du lot faisant l'objet de l'offre d'achat.

Considérant que la Ville évalue que l'opération cadastrale découlant du remembrement du lot 1 251 098 au lot 1 251 138 augmentera la valeur du lot appartenant à l'acheteur et qu'une augmentation de taxes annuelles d'environ 150 \$ est à prévoir.

Considérant que l'ensemble des frais relatifs à cette opération cadastrale sera aux frais de l'acheteur, propriétaire du lot 1 251 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Considérant que la Ville n'a pas d'autres projets pour cet espace public.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter l'offre d'achat de 5 000 \$ pour le morceau de ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal adjacent au lot 1 251 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la surface est d'environ 54 m<sup>2</sup> et ayant front sur l'avenue Georges-V aux conditions suivantes:

- l'acheteur, propriétaire du lot 1 251 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, assume l'ensemble des frais relatifs aux opérations cadastrales;
- la vente est faite sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE APPARTENANT À AIM, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 5 479 339 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL ET AYANT FRONT AU 9100, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST**

**201806-138**

6.3

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme relatives à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 479 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 479 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front au 9100, boulevard Henri-Bourassa Est soit:

1. Revêtement

**Bâtiment B :**

- Réduire la proportion minimale des matériaux de revêtement extérieur nobles à prévoir à 0 % sur les façades principales au lieu de 30 % comme l'exige le règlement (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 3-3-4);
- Autoriser les espaces de chargement et de déchargement dans toutes les cours. Par conséquent, autoriser les portes d'un quai de chargement et de déchargement sur tous les murs de l'usine et également permettre qu'une remorque ou un camion-remorque puisse se stationner devant une telle porte et empiéter dans la cour avant. (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 6.5.1 et 6.5.2);
- Retirer l'exigence de camoufler par un écran avec une opacité minimale de 75 % tous les équipements mécaniques, appentis mécaniques ou autres équipements installés sur le toit (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 4.6.3).

**Bâtiment C :**

- Réduire la proportion minimale des matériaux de revêtement extérieur nobles à prévoir sur la façade principale qui fera face au boulevard Joseph-Versailles-Bourget à 14% au lieu de 30% comme l'exige le règlement. (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 3.3.4);
- Autoriser les espaces de chargement et de déchargement sur tous les murs de l'usine et également permettre qu'une remorque ou un camion-remorque puisse se stationner devant une telle porte et empiéter dans la cour avant. (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 6.5.1 et 6.5.2);
- Retirer l'exigence de camoufler par un écran avec une opacité minimale de 75% tous les équipements mécaniques, appentis mécaniques ou autres équipements installés sur le toit (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 4.6.3).

2. Retirer l'obligation qu'un stationnement provisoire doit communiquer directement avec une rue, pour le stationnement qui est prévu près des bâtiments B et C (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 6.2.2). Toutefois, si le projet de prolongement du boulevard Joseph-Versailles-Bourget devait se concrétiser, une guérite devrait être aménagée afin de donner un accès au site d'AIM par ce boulevard.
3. Retirer l'obligation d'aménager des îlots de verdure à l'intérieur d'un stationnement provisoire de 30 cases et plus 58-2016 - *Règlement de zonage* -art 6.2.3.4 à la condition d'aménager des zones piétonnières sécurisées au pourtour ouest de cette zone de stationnement (le long du fossé projeté). Ces zones de circulation piétonnière devront pouvoir connecter la zone de stationnement aux bâtiments A et B de la manière la plus sécuritaire possible. En outre, si le projet de prolongement du boulevard Joseph-Versailles-Bourget devait se concrétiser et qu'une guérite devait être aménagée afin de donner un accès au site d'AIM par ce boulevard, l'aménagement du stationnement devra être revu en fonction de la réglementation en vigueur (application de l'article 6.2.3.4 du règlement 58-2016 - *Règlement de zonage*).
4. Retirer l'obligation d'aménager des surfaces végétalisées au pourtour d'une aire de stationnement, de chargement ou de manœuvres de camions de plus de 500 m<sup>2</sup> représentant au moins 10 % de sa surface (58-2016 - *Règlement de zonage* 58-2016-art 6.2.3.6).
5. Retirer l'obligation d'aménager une clôture opaque ou ajourée au maximum de 25 %, d'une haie ou d'un écran végétal autour d'une aire d'entreposage extérieure (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 5.2.3).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 6 244 878 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL ET AYANT FRONT RUE DORCHESTER ET AVENUE DUBÉ (ANCIENNEMENT 11385, RUE DORCHESTER)**

6.4

**201806-139**

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme relatives à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 244 878 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 244 878 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur Dorchester et avenue Dubé (anciennement 11385, rue Dorchester, soit:

- Permettre que l'aire de dégagement (aire d'allée) entre le stationnement et le balcon soit de 6.00 m au lieu de 6.40 m (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 6.2.1);

- Concevoir des cases de stationnement avec une largeur de 2.60 m au lieu de 3.00 m (58-2016 – *Règlement de zonage* -art 6.2.1) dans le but d'aménager une case de stationnement supplémentaire non obligatoire;
- Le projet prévoit une servitude à travers le stationnement du premier bâtiment lot (6 244 879), afin que le stationnement du deuxième bâtiment soit accessible par la rue Dorchester (58-2016 – *Règlement de zonage* -art 6.2.2).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 6 244 879 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL ET AYANT FRONT RUE DORCHESTER ET AVENUE DUBÉ (ANCIENNEMENT 11385, RUE DORCHESTER)**

**201806-140**

6.5

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme relatives à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 244 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 244 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur la rue Dorchester et l'avenue Dubé (anciennement 11385, rue Dorchester, soit:

- Permettre une marge avant de 2 m au lieu de 3 m du côté de la rue Dorchester (*Règlement de zonage* 58-2016-art 3.2.1) à la condition que le traitement de façade du bâtiment donnant sur la rue Dorchester poursuive le traitement de la façade de l'avenue Dubé, avec une dominance d'un revêtement en maçonnerie.
- Permettre que la corniche du bâtiment empiète sur le triangle de visibilité (*Règlement de zonage* 58-2016-art 5.1.2);
- Permettre que l'aire de dégagement (aire d'allée) entre le stationnement et le balcon soit de 6.00 m au lieu de 6.40 m (*Règlement de zonage* 58-2016-art 6.2.1);
- Concevoir des cases de stationnement avec une largeur de 2.60 m au lieu de 3.00 m pour les six (6) cases requises (*Règlement de zonage* 58-2016-art 6.2.1)

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **AUTORISATION POUR AJOUTER DE L'ÉCLAIRAGE À L'INTERSECTION DE LA RUE SHERBROOKE ET DE L'AVENUE MARIEN AINSI QUE SUR L'AVENUE MARIEN À L'INTERSECTION DE LA RUE DORCHESTER**

**201806-141**

6.6

Considérant qu'à la suite de la Commission de circulation du 21 mars 2018, il a été convenu que l'ajout d'éclairage est souhaitable à l'intersection de la rue Sherbrooke et de l'avenue Marien ainsi qu'à l'intersection de la rue Dorchester et de l'avenue Marien;

Considérant les conclusions des analyses présentées par monsieur Jonathan Sirois pour ces intersections;

Considérant que les membres présents à la Commission de circulation ont recommandé à l'unanimité d'ajouter cet éclairage aux deux intersections concernées.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'ajout d'éclairage à l'intersection de la rue Sherbrooke et de l'avenue Marien, plus spécifiquement du côté nord-est de l'intersection ainsi qu'à l'intersection de la rue Dorchester et de l'avenue Marien, plus spécifiquement du côté nord-est.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**PUBLICATION DU RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DANS LE MONTRÉALESTOIS**

**201806-142**

6.7

Considérant que l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au Conseil de déterminer les modalités de diffusion du Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'ordonner la publication du texte du Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe dans Le Montréalestois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENT**

7.

**ADOPTION - RÈGLEMENT 75-2018 - RÈGLEMENT RELATIF À CERTAINES CONTRIBUTIONS À DES TRAVAUX OU À DES SERVICES MUNICIPAUX**

**201806-143**

7.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 75-2018 - *Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT**

8.

**CONTRAT AVEC LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA POUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC DANS L'EMPRISE DU CHEMIN DE FER, AU POINT MILIAIRE 0.32 DE LA VOIE V285 BITUMAR DE LA SUBDIVISION SAINT-LAURENT (CONDUITE LAURENDEAU) – CONTRAT 4715-V285 BITUMAR 0.32**

**201806-144**

8.1

Considérant qu'une conduite d'aqueduc est présente sous le chemin de fer situé au point milliaire 0.32 de la voie V285 Bitumar, subdivision Saint-Laurent (conduite Laurendeau).

Considérant qu'aucune entente ou contrat n'encadre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Montréal-Est pour les modalités d'entretien.

Considérant que la signature du contrat 4715-V285 Bitumar 0.32 permettrait à la Ville de Montréal-Est d'effectuer les travaux requis.

Considérant que le montant forfaitaire afférent à la signature de ce contrat est de 2 069,55 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la signature du contrat 4715-V285 Bitumar 0.32 avec la Compagnie des chemins de fers nationaux du Canada pour un montant de 2 069,55 \$ taxes incluses et d'autoriser le greffier et le maire de la Ville de Montréal-Est à signer ledit contrat et tout autre document relatif à ce contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉCEPTION PROVISOIRE ET TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2014-16C – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN – CONSTRUCTION D'UN ÉLARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE – 517 399,15 \$, TAXES INCLUSES**

**201806-145**

8.2

Considérant que la Ville a octroyé le contrat pour le projet TPST- 2014-16C – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain – construction d'un élargissement de la chaussée (résolution 201607-197) à l'entrepreneur Demix Construction, une division de CRH Canada inc..

Considérant qu'une visite du chantier a été effectuée le 23 mai 2018 pour l'acceptation provisoire des travaux.

Considérant que dans le cadre du projet TPST- 2014-16C – Réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain – construction d'un élargissement de la chaussée, les travaux correctifs ont été exécutés favorablement à nos exigences.

Considérant qu'une réception provisoire et les déficiences sont traitées dans le décompte numéro six (6) fait par la firme GBI (anciennement Beaudoin Hurens).

Considérant qu'afin d'éviter une judiciarisation de ce dossier, il a été convenu avec le sous-traitant et l'entrepreneur, par les services professionnels de GBI, d'annuler les pénalités et qu'en contrepartie les demandes de réclamation ont été abandonnées par l'entrepreneur.

Considérant qu'une entente finale pour les frais de prolongation de chantier et que tous les litiges ont été négociés avec l'Entrepreneur Demix Construction et dont le décompte 6 tient compte.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la réception provisoire et de payer à l'entreprise Demix Construction, une division de CRH Canada inc. le décompte numéro six (6) pour un montant de 517 399,15\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU CONTRAT TPST-2016-04 – SURVEILLANCE SANS RÉSIDENCE POUR LE PROJET TPST-2014-16C – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN – MÉTROPOLITAIN - 51 077,65 \$, TAXES INCLUSES**

**201806-146**

8.3

Considérant que le Conseil a octroyé le contrat de services professionnels TPST-2016-04 – Surveillance sans résidence pour le projet de réaménagement de l'intersection Marien / Métropolitain à la firme Beaudoin Hurens dont le nom est maintenant GBI Services d'ingénierie (résolution 201607-199).

Considérant que, lors de la réalisation du mandat et l'exécution des travaux, il y a eu report de l'échéancier de l'entrepreneur mandaté pour les travaux de construction découlant principalement des conditions hivernales précoces à la fin de l'année 2016 impactant principalement les travaux suivants :

- Pose des feux de circulation et des lampadaires;
- Pose de la couche d'usure sur l'avenue Marien.

Considérant que les services professionnels associés à ce report n'étaient pas envisagés dans le contrat de surveillance sans résidence.

Considérant que le consultant a, tel que prévu au devis, avisé la Ville de sa demande d'honoraires supplémentaires en cours de mandat et que les justifications ont par la suite été confirmées après avoir finalisé les travaux.

Considérant que GBI Services d'ingénierie a soumis une demande d'honoraires professionnels au montant de 51 077, 65 \$ taxes incluses jugées représentatives des efforts de gestion pour la finalité des travaux.

Considérant que cette dépense sera puisée à même la somme supplémentaire affectée au projet TPST-2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain par la résolution 201709-214.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense supplémentaire pour le paiement d'un ajustement des honoraires professionnels à GBI Services d'ingénierie (Beaudoin Hurens), dans le cadre du projet TPST-2016-04 – Surveillance sans résidence pour le projet de réaménagement de l'intersection Marien/ Métropolitain, pour un montant de 51 077,65 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-13AM - FOURNITURE D'UN FOURGON UTILITAIRE ALLONGÉ À TOIT SURÉLEVÉ AVEC AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR- 79 345,54 \$ INCLUANT LES TAXES**

**201806-147**

8.4

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT 2018-13AM - Fourniture d'un fourgon utilitaire allongé à toit surélevé avec aménagement intérieur.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 79 345,54 \$ pour le projet TP-GT 2018-13AM.

D'octroyer le contrat à Fortier Auto (Montréal) Ltée.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT POUR LE PROJET TPGT - 2018-03 - AMÉNAGEMENT DE FOSSÉS AVENUE MARIEN- 69 720,77 \$ INCLUANT LES TAXES**

**201806-148**

8.5

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT - 2018-03 - Aménagement de fossés avenue Marien.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 69 720,77 \$ pour le projet TPGT - 2018-03.

D'octroyer le contrat à Les Entreprises Houle Excavations inc.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT POUR LE PROJET DSAI 2018-02 - SERVICES PROFESSIONNELS - MISSION D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS - 112 532 \$, TAXES INCLUSES**

**201806-149**

8.6

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet DSAI 2018-02 - Services professionnels - Mission d'audit des états financiers.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des services administratifs et de l'informatique d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 112 532 \$ pour le projet DSAI 2018-02.

D'octroyer le contrat à Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

D'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CONTRAT POUR LE PROJET TPGT 2018-15A - FOURNITURE DE PANIER À REBUTS ET À RECYCLAGE- 29 370,02 \$ INCLUANT LES TAXES**

**201806-150**

8.7

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT 2018-15A - Fourniture de panier à rebuts et à recyclage.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une dépense de 29 370,02 \$ pour le projet TPGT 2018-15A.

D'autoriser un virement budgétaire de 8 000 \$ du poste 02-451-12-446 au poste 02-452-12-446.

D'octroyer le contrat à Enfer Design inc.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **AUTORISATION DE CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC AXIA SERVICES POUR LA LOCATION DE SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ PATROUILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - 201 955,08 \$, TAXES INCLUSES (2018-2019)**

**201806-151**

8.8

Considérant que le contrat de service de sécurité patrouille sur le territoire de la Ville de Montréal-Est arrive à échéance le 30 juin 2018.

Considérant que Axia Services est un organisme à but non lucratif (OBNL).

Considérant que la loi des cités et Villes nous permet de négocier une entente avec les OBNL afin d'obtenir un meilleur prix pour une prestation de service.

Considérant que nous avons reçu l'offre de service de Axia Services et que les prix respectent le budget prévu pour cette prestation.

Considérant que cette convention prendrait effet le 1er juillet 2018 jusqu' au 30 juin 2021 soit pour une durée totale de trois (3) ans.

Considérant que les montants soumis pour cette convention sont de l'ordre de :

- 201 955, 08 \$ taxes incluses du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019;
- 207 574, 48 \$ taxes incluses du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020;
- 213 350, 34 \$ taxes incluses du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.

Considérant que cette convention doit être signée par le maire de la Ville ou son représentant.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver la convention de services avec Axia Services pour la location de services d'une agence de sécurité patrouille sur le territoire de la Ville de Montréal-Est et d'octroyer le contrat de location de services.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **REJET DES SOUMISSIONS DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-06 – RAJEUNISSEMENT DE PAVAGE ET TROTTOIR**

**201806-152**

8.9

Considérant que la Ville de Montréal-Est a procédé à un appel d'offres public pour le projet TPGT-2018-06 – Rajeunissement de pavage et trottoir.

Considérant que nous avons reçu trois (3) soumissions et que celles-ci dépassent l'enveloppe budgétaire planifiée pour ce projet au budget 2018.

Considérant que l'annulation de l'appel d'offres et qu'une révision du devis pour respecter l'enveloppe budgétaire du projet sont suggérés afin d'envisager un retour en soumission.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le projet TPGT-2018-06 – Rajeunissement de pavage et trottoir.

D'autoriser le retour en appel d'offres en modifiant le devis pour respecter l'enveloppe budgétaire du projet.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PERSONNEL**

9.

### **PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS DZIASKO À TITRE DE RESPONSABLE DE LA GESTION DU TERRITOIRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE**

**201806-153**

9.1

Considérant la création d'un poste de responsable de la gestion du territoire en remplacement du poste de chargé de projets et la nomination de monsieur Nicolas Dziasko à ce poste le 19 décembre 2017 (résolution 201712-268).

Considérant que la permanence de monsieur Nicolas Dziasko à ce poste était conditionnelle à une période probatoire de 6 mois.

Considérant l'évaluation positive de monsieur Dziasko à ce poste.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Nicolas Dziasko à titre de responsable de la gestion du territoire à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN LONGPRÉ À TITRE DE CONTREMAÎTRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE**

**201806-154**

9.2

Considérant l'embauche de monsieur Jean Longpré le 4 décembre 2017 à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Considérant que cette embauche était conditionnelle à une période probatoire de 6 mois.

Considérant l'évaluation positive de monsieur Longpré à ce poste.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Jean Longpré à titre de contremaître à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK PAQUETTE AU POSTE COL BLEU DE THERMIEN, GROUPE 17, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 4 JUIN 2018**

**201806-155**

9.3

Considérant l'appel de candidatures pour un poste col bleu de thermicien, groupe 17, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Patrick Paquette à compter du 4 juin 2018 au poste col bleu de thermicien, groupe 17, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus incluant sa période probatoire. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite. Monsieur Paquette devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR NOURI LALOUT AU POSTE COL BLANC DE TECHNICIEN EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT, GROUPE K, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 11 JUIN 2018**

**201806-156**

9.4

Considérant l'appel de candidatures pour un poste col blanc de technicien en environnement et urbanisme, groupe K, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Nouri Lalout à compter du 11 juin 2018 au poste col blanc de technicien en environnement et urbanisme, groupe K, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs incluant sa période probatoire. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite. Monsieur Lalout devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.

## **AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

### **DON DE 500 \$ POUR LA 10E ÉDITION DU "RELAIS POUR LA VIE DE L'EST DE MONTRÉAL" TENUE LE 25 MAI 2018**

**201806-157**

10.1

Considérant que le "Relais pour la vie de l'Est de Montréal" sollicite un appui financier pour cet événement qui a eu lieu le 25 mai 2018.

Considérant que le but du "Relais pour la vie de l'Est de Montréal" est d'amasser des fonds pour vaincre le cancer en l'éradiquant et en améliorant la qualité de vie des gens touchés par la maladie.

Considérant que cette oeuvre tient à coeur à de nombreux Montréalais(es).

Considérant que cette cause pourrait bénéficier de l'appui de la Ville de Montréal-Est, et que les dons sont comptabilisés quelques mois après l'événement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner 500 \$ pour la tenue de la 10e édition du "Relais pour la vie de l'Est de Montréal".

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DON DE 700 \$ À L'A.F.É.A.S. DE MONTRÉAL-EST**

**201806-158**

10.2

Considérant que l'A.F.É.A.S. de Montréal-Est sollicite une aide financière afin de maintenir ses activités auprès de ses membres.

Considérant le coût croissant des dépenses de l'organisme.

Considérant que cet organisme a pour mission de défendre et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, un enjeu d'importance pour notre société.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 700 \$ à l'A.F.É.A.S. de Montréal-Est.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AFFAIRE NOUVELLE**

12.

### **ENTÉRINER LE CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 608**

**201806-159**

12.1

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner le congédiement de l'employé numéro 608 le 19 juin 2018.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

13.

Début : 19 h 28    Fin : 19 h 58

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

14.

**201806-160**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Robert Coutu (S)*

ROBERT COUTU

Maire

*Roch Sergerie (S)*

ROCH SERGERIE, avocat

Greffier